



OBJET : Circulation N92 sous le pont d'Yvoir
Réparation conduite INASEP

Le Bourgmestre,

- Vu les articles 130bis et 135 de la nouvelle loi communale ;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité de la population et des usagers de la voirie publique ;
- Considérant la demande de la Société « Chaudronnerie & Tuyauteries Industrielles S.R.L. », chargée d'effectuer les travaux de réfection des supports de la conduite d'eau de l'INASEP, qui court le long du pont d'Yvoir ;
- Considérant la configuration des lieux ;

ARRETE:

Art.1°: A partir du 19/07/2023 jusqu'au 31/08/2023, en fonction des travaux en cours sur et autour du pont d'Yvoir, la circulation des véhicules sera interdite à hauteur de la N92, sous le pont d'Yvoir, sens Anhée vers Namur. Les automobilistes devront obligatoirement emprunter le pont d'Yvoir.

Art.2°: Les mesures sont matérialisées par la pose d'une signalisation et pré-signalisation conformes à la législation en vigueur, à charge et sous la responsabilité de l'entreprise exécutante. Responsable chantier : Monsieur Jérôme Chaufouraux : 0472/03.89.84.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

Art.5°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au SPW (Mr Gaballo), à la SRL Chaudronnerie & Tuyauteries Industrielles, au TEC.



Anhée, le 17/07/2023.
Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 18/07/2023.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.